

VILLE D'ISTRES

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FEVRIER 2025

La séance est ouverte dans les formes réglementaires à 9 heures, sous la présidence de Monsieur François BERNARDINI, Maire d'Istres.

M. le MAIRE.- Faites l'appel, s'il vous plaît.

Monsieur Laurent BREMAUD, désigné comme secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs François BERNARDINI, Nicole JOULIA, Eric CASADO, Céline CAMOIN, Alain ARAGNEAU, Carole FALCO, Yves GARCIA, Suzelle AYOT, Pierre IMBERT, Patricia SANTINI, Michel COLSON, Catherine QUET, Didier TRONC, Laurent BREMAUD, Céline TRAMONTIN, Marc EINAUDI, Claude MORA, Marie-José ALVERNHE, Johny BLANCHON, Loïc GEFFRAULT, Alain BERNARDET, Patrick GRIMALDI, Gilles PRIAUD, Olivier MAYOR, Véronique DECOMBIS, Nabila BRAHMIA, Géraldine GOUIN, Jocelyn PLANELLES, Robin PRETOT, Michel CAILLAT, Grégory GABANOU.

Absents excusés :

Mesdames et Messieurs,

François SLOTTA, Conseillère municipale, procuration à Monsieur IMBERT
Loïc RAOULT, Conseiller municipal, procuration à Monsieur CASADO
Lara CAMBILLAU, Conseillère municipale, procuration à Madame BRAHMIA
Marie-Angélique GODIN, Conseillère municipale, procuration à Monsieur BREMAUD
Jérémy SIERRA, Conseiller municipal, procuration à Madame DECOMBIS
Barbara LOPEZ, Conseillère municipale, procuration à Madame TRAMONTIN
Jade REYNAUD, Conseillère municipale, procuration Madame ALVERNHE
Michèle LEBAN, Conseillère municipale, procuration à Monsieur PRETOT
Sandy POLETTO, Conseiller municipal, procuration à Monsieur CAILLAT
Rose CRIADO, Conseillère municipale

Absent :

Madame Marie-Cécile BOUTROUX, Conseillère municipale

A – Communications de Monsieur le Maire

M. le MAIRE.- Je vais tout d'abord procéder à l'annonce des décès. Nous avons été touchés par le départ de Jean Bourdeau, qui est décédé le 11 février, à l'âge de 90 ans. Il était originaire de Nice. Après des études faites à Paris, il avait été embauché dans le cadre de la construction du complexe sidérurgique de Fos en tant qu'ingénieur en instrumentation. Avec son épouse Yvette, il s'installe à Istres en septembre 1968, avec leurs deux enfants, Gilles et Anne, tout d'abord locataires à la résidence des Mouettes, puis dans le Vieil Istres, en attendant de trouver un terrain pour une future maison. C'est là que tout commence. En effet, le siège du Parti communiste français est à 20 mètres de la maison dans le Vieil Istres. Yvette et Jean, couple très uni, s'investissent pour le Parti communiste français et les valeurs qui leur sont chères : la défense des travailleurs, la lutte des classes et l'égalité.

M. Bourdeau, non content d'être membre actif du Parti communiste français, est aussi un syndicaliste acharné, à la CGT bien sûr. Cela lui vaut d'être envoyé par ses employeurs loin, loin, très loin, sur des plateformes de forage en mer du Nord.

Rien n'arrête ce militantisme ancré dans ses convictions, et son épouse et lui-même continuent leur combat au sein du Parti communiste français. Il devient même président des Prud'hommes. Leurs convictions et la défense de leurs valeurs en font des adversaires politiques redoutables. M. Jean Bourdeau fut d'ailleurs conseiller municipal sous le mandat de Jacques Siffre, de 1989 à 1995. Pour m'en souvenir, ce n'était pas une tâche aisée dans nos rapports de travail. Ce n'est pas le cadre de l'Union de la gauche, comme on l'a entendu un peu plus tard. Il était en charge de la petite enfance puis, de 1995 à 1998, en charge de la formation professionnelle.

Après plus de 20 ans d'investissement altruiste, ils partent au fin fond du pays cévenol profiter de leur retraite et rénover une ferme. Jusqu'à leur dernier souffle, ils ont soutenu le Parti communiste français et leurs convictions profondes. M. Bourdeau est parti rejoindre son épouse décédée quelque temps auparavant, le 5 décembre 2024, tous deux à l'âge de 90 ans.

Nous avons une pensée pour Anne, leur fille, qui travaille au sein de la Métropole Aix-Marseille-Provence, dans le cadre de l'insertion professionnelle depuis de très nombreuses années. Le Conseil municipal présente ses condoléances à ses enfants et ses petits-enfants.

M. Michel Vicidomini est décédé le 28 décembre dernier, à l'âge de 89 ans. Il a quitté son Algérie natale en 1962 et est arrivé à Marignane afin de jouer au football ; c'était sa passion. En 1963, il déménage à Arles et joue aussi dans le club local. En 1964, M. Guy Romelli, Maire d'Istres à ce moment-là et ami de M. Vicidomini du fait de leur ville d'origine, Mers el-Kébir en Algérie, lui propose de venir jouer au club de foot d'Istres (SSI), ce qu'il accepte volontiers. M. Vicidomini a été un très bon joueur, mais également durant de nombreuses années un excellent entraîneur pour ce même club, transmettant son savoir avec passion et respect aux jeunes, et même aux seniors d'Istres.

En parallèle à son engagement au club, il devient moniteur de sport à l'école primaire Pasteur. Puis, en 1970, à l'ouverture du Collège des Heures Claires, il intègre le poste de professeur d'éducation physique, et cela jusqu'à sa retraite. Il fut l'un des membres engagés qui participa finalement à la création du CEC. M. Vicidomini laissera un très bon souvenir aux élèves, ainsi qu'aux personnes qui l'ont croisé et qui ont partagé son amour pour le sport, et en particulier pour le football.

Le Conseil municipal présente ses condoléances à sa femme, Janine, avec laquelle il était marié depuis 1968.

Mes chers collègues, je vous demande de vous lever. Merci.

(L'Assemblée observe une minute de silence.)

Merci.

Je continue les communications. Vous savez qu'il existe beaucoup, quelques-unes en tout cas, d'association d'élus, des spécialisées, d'autres plus généralistes, et notamment l'Association des Maires de France. C'est pour moi une association généraliste qui regroupe l'ensemble des responsabilités que les maires peuvent exécuter. Il y a des endroits plus spécifiques liés à la géographie, à l'identité des lieux dans lesquels des villes existent. Il y a ainsi l'association du littoral, des forêts, etc. Il y en a une qui est

particulièrement intéressante pour nous, à laquelle nous sommes adhérents : les villes sous-préfectures. Cette association est aussi engagée pour faire comprendre au gouvernement ce qui serait utile pour faciliter la vie de ces villes, et peut-être leur donner des moyens supplémentaires. Elles nous ont adressé une motion pour que nous puissions vous la présenter. Je me suis permis d'extraire des éléments qui saillaient plus à notre caractère que la généralité imprimée dans ces villes sous-préfectures. Certaines villes sous-préfectures d'une importance comme la nôtre, et d'autres sont bien plus réduites, tout ayant le titre de sous-préfectures. Laissant ces côtés identitaires, j'ai préféré rester sur ce qui nous concerne le plus. Je vais donc vous lire la partie de motion que je souhaite que vous approuviez.

« Afin de redynamiser les territoires des villes sous-préfectures et d'en faire la promotion, la motion ci-dessous sera adressée au Gouvernement et viendra appuyer celle déposée par l'association Mouvement pour le développement des villes sous-préfectures. Elle vise à :

- *soutenir l'industrie, l'emploi, les jeunes et les entreprises locales,*
- *octroyer un droit à construire de 100 hectares de développement industriel,*
- *redéployer les services déconcentrés de l'État vers les villes sous-préfectures,*
- *transformer l'État en facilitateur,*
- *stopper l'inflation des normes,*
- *créer un choc d'investissements privés dans les villes sous-préfectures,*
- *structurer des plans de développement par ville,*
- *conserver les centres de décision dans ces villes,*
- *promouvoir une Dotation globale de fonctionnement bonifiée pour les villes sous-préfectures... »*

On se demande ce que doit être la bonification lorsqu'on ne reçoit rien, ou lorsqu'on recevait des sommes importantes qui ont été retirées depuis des années.

- *« créer un choc de désenclavement par une politique de modernisation et de développement des infrastructures routières, comme l'autoroute Fos-Salon,*
- *relancer la construction de logements neufs pour renforcer l'attractivité,*
- *garantir la présence d'hôpitaux (médecine, chirurgie).*

Aussi, afin de nous permettre les conditions de notre développement, d'enrichir les territoires, de prendre les mesures concrètes pour revitaliser et stimuler nos villes sous-préfectures, je vous propose donc d'adopter cette motion. »

Je la mets aux voix.

POUR : 34 voix (Liste Nous sommes Istres I, MAYOR Olivier)

ABSTENTIONS : 6 voix (Listes Istres Audacieuse, Europe Ecologie Les Verts et Partenaires, GABANOU Grégory)

No comment, comme on dit.

Je voudrais revenir sur une affirmation qui m'a paru un peu curieuse, sur laquelle certains ont sauté comme une proie, et dont ils se sont servis pour agiter et dire « Regardez ! ». Ici, les choses doivent se passer beaucoup moins qu'ailleurs, puisque, nous sommes paraît-il bien classés, ou tout au moins pas autant que ce que l'on pourrait le croire, dans un palmarès des villes et des villages où il fait bon vivre. Le dernier classement est paru au JDD. Il mérite, à mon sens, une explication, tant la place d'Istres n'est pas en phase

avec la réalité. Notre Istres se hisse à la 973^e place sur 34 795 communes, et à la 15^e place – cela me paraît encore plus surprenant – du département, sur 119 communes.

On pourrait se satisfaire de ce score, puisque 973 sur 34 000, ce n'est pas si mauvais que cela. Par rapport à ce que nous avons l'habitude de voir, nous pouvons regretter que les choses ne soient pas prises à leur véritable hauteur. En progressant de 180 places par rapport à 2023, nous pouvons considérer ce classement comme satisfaisant, en tout cas sur l'affirmation. Aussi, je me permets d'émettre de gros doutes sur son sérieux. Tous ceux qui connaissent un peu la France peuvent s'interroger.

Prenons des cas précis. Istres est derrière Marignane, qui est classée 603^e. On ne va pas injurier nos collègues marignanais, mais on peut tout de même être surpris, déjà parce qu'on connaît le taux de délinquance et le cadre de vie. Lorsqu'on regarde les critères qui s'appliquent pour arriver à ce choix, on est encore plus étonné. Sans avoir un sentiment de supériorité, on peut dire qu'Istres est quand même un peu plus agréable que Marignane. Le classement de Marignane devant Istres s'explique par le fait – écoutez bien, ce sont des critères objectifs qui ont été placés comme tels – qu'elle est proche d'un aéroport civil, considéré comme un atout lorsqu'on est à côté d'un aéroport pour effectuer des déplacements sur le territoire et à l'étranger. C'est donc un critère positif qui accorde des points. On vous donne des points parce que vous avez un aéroport. Nous, nous savons très bien que des pétitions, des manifestations, des actions récurrentes menées par les habitants sont organisées contre les nuisances sonores générées par l'aéroport.

Pire que cela, Istres a une base aérienne militaire : cela, c'est un critère négatif car on considère qu'il y a un classement Seveso qui en découle et donc un éventuel risque pour les habitants.

Vous voyez d'un côté l'élément positif apporté par l'aéroport et, de l'autre, l'élément négatif apporté par un autre aéroport qui est une identité militaire. Un simple facteur comme celui-ci peut faire une grande différence en termes de place, si on considère qu'il y a 34 795 compétiteurs.

En continuant de parcourir ce classement, on remarque des éléments surprenants, voire surréalistes. Saint-Etienne : 34^e. Pas mal. A juste titre, on lit des éléments très positifs, avec une attractivité touristique extraordinaire des villes comme Aix, Nantes, Saint-Jean-de-Luz ou Toulouse, qui sont largement derrière Saint-Étienne. Pourtant, en matière d'attractivité et en qualité de vie, Saint-Étienne ne veut pas rivaliser avec celles que je viens de citer. D'ailleurs, elle voit sa population fuir, quand les autres prospèrent, à cause de la fermeture des grandes enseignes de distribution et le drame social qui en découlait. Je vous parle d'éléments économiques que vous avez tous en tête.

Ensuite, tout le monde s'accorde à vanter le cadre idyllique de ces villes. Pourtant, là encore, le classement interroge. Prenons d'autres villes qui jaillissent, lorsqu'on a la volonté d'aller dans le coin pour passer quelques jours agréables. Cassis : 950^e. Extraordinaire ! Collioure : 3 099^e. Sarlat : 597^e. Honfleur : 464^e. C'est un palmarès qui n'est pas élogieux pour ces villes. On sait tout ce que l'on peut y trouver comme caractère agréable et touristique.

Tout cela n'a réellement pas de sens, à mon avis, surtout lorsqu'on regarde d'encore plus de près et que l'on constate que cette enquête est réalisée – c'est extraordinaire – sur un échantillonnage de 1 024 personnes dans toute la France. Imaginez si les personnes interrogées peuvent connaître toutes les situations de toutes les villes en France. On leur demande classer les villes dans ce qu'elles ont de plus objectivement attrayant. Pourtant, il existe des palmarès plus sérieux comme Villes et Villages Fleuris, dans

lesquels d'ailleurs Istres comme Cassis sont les seules villes des Bouches-du-Rhône à détenir des labels, notamment le label 4 Fleurs, malgré leur rang dans le JDD.

Ecoutez, Monsieur, car cela va à l'encontre de ce que vous voulez promouvoir, c'est-à-dire le dénigrement de la Ville et son déclin.

Ce label est un véritable concours, avec des éléments objectifs et indépendants. Ce label est un véritable concours, avec la présentation d'un dossier complet et complexe. Il n'est pas uniquement basé sur les parterres fleuris et les pelouses. Quand vous regardez le nouvel objet social édité par le concours, il tient compte du cadre de vie des habitants, des actions menées par la commune pour préserver la nature et bien d'autres aspects. C'est un véritable jury national de spécialistes qui se déplace pour vérifier le sérieux des dossiers.

Ce n'est pas un simple croisement de données qui fait la qualité de la ville, la position de Cassis en témoigne. En réalité, Villes et villages où il fait bon vivre est un label proposé par une association. Il peut être exploité si la commune cotise actuellement. Des villes non présentes dans le top 500 peuvent exploiter le label. Il y a dans ce fonctionnement un côté mercantile de l'opération, que nous avons d'ailleurs refusé après une adhésion en 2021, comprenant qu'il y avait un côté qui paraissait inutile, vu la façon dont les choses étaient agréées. Vous comprendrez que ce classement, à mes yeux, ne peut pas être pris en considération. En revanche, ce qui m'intéresse le plus, et ce que vous devriez retenir, Monsieur PRETOT, c'est que les Istréens peuvent être fiers des 16 labels décernés à leur Ville par des organismes sérieux. Je rappelle qu'une étude réalisée il y a peu de temps à partir de données locales – la seule chose qui devrait intéresser notre Assemblée, en définitive – fait apparaître que 92 % des habitants interrogés s'estiment heureux de bien vivre à Istres. C'est bien réel. Merci.

Nous allons maintenant passer au Conseil municipal lui-même.

B – Approbations des procès-verbaux des séances des Conseils municipaux

M. le MAIRE.- Je vous demande d'approuver les procès-verbaux des séances du 28 novembre et du 18 décembre 2024.

M. PRETOT.- Je voulais prendre la parole pour terminer, puisque vous m'interpellez sur ce classement, Monsieur le Maire. C'est toujours pareil : quand c'est un classement qui vous met en haut, c'est un classement objectif ; quand c'est un classement qui ne vous met pas en haut, c'est un classement approximatif. Il y a 190 critères, 11 catégories et quelque chose me dit que, si vous aviez été bien classé dans ce classement, vous n'auriez jamais contesté les critères de ce classement et vous vous en seriez vanté aujourd'hui en Conseil municipal.

M. le MAIRE.- Monsieur Prétot, vous m'avez habitué – pas toujours dans le bon sens des choses – à des interventions un peu plus intelligentes. Pardonnez-moi. Dire que le classement ne m'agréé pas parce qu'il n'est pas au rang qui est estimable... Je ne vois pas quel est l'intérêt de cette intervention.

Je remarque quand même que tous les éléments dont je viens de parler... Cela devrait vous toucher, vous qui êtes lié à la communauté militaire, de voir qu'elle est considérée comme un élément négatif dans la considération de la vie à Istres. C'est extraordinaire, quand même. Cela ne vous fait pas sursauter, vous ? Vous êtes toujours à faire le grand chambellan, à accueillir les gens, cela ne vous fait pas sursauter ? Non. Si les gens qui vous font confiance l'apprennent, ils seront un peu surpris de voir que vous n'êtes

pas un des meilleurs défenseurs de leur identité, que vous partagez quelquefois avec une casquette et avec un uniforme.

M. PRETOT.- C'est mon travail.

M. le MAIRE.- Oui, dans le cadre du travail, mais quand on travaille, on fait les choses avec amour, si possible.

Vous pouvez, par opposition ou par souci de trouver une petite chose qui peut être agaçante... Cela ne m'agace pas. Je m'en fiche complètement. Ce qui m'intéresse, ce n'est pas le palmarès affiché ; c'est de revenir simplement à une vérité, la vérité qui ne correspond pas, à mes yeux, à celle que vivent les Istréens et qui, en plus, est exprimée par les Istréens de manière complètement différente. C'est ce que vous devriez analyser ; pas ce que vous pouvez supposer comme ma réaction agacée. Je ne suis pas agacé, je m'en fiche, vous comprenez ? Mais ce n'est pas parce que je m'en fiche que je ne veux pas rétablir les choses dans leurs normes, parce que la ville d'Istres mérite mieux. Comparativement à certaines, et surtout le département... Quand je vois des villes... C'est sûr que l'on peut avoir un cadre d'attrait plus intéressant que nous : la ville d'Arles en fait partie. Pour autant, le cadre d'attrait justifie-t-il un cadre de bien-être de la vie des habitants ? Je n'en suis pas sûr du tout. Pour connaître la vie économique d'Arles, pour connaître des situations de délinquance, pour connaître quelque chose qui amène toujours à une plainte, justifiée d'ailleurs, des élus de ne pas avoir les moyens, je me dis, là-bas, ils ne peuvent pas être dans un bon vécu quotidien. Pourtant, ils sont devant nous. Vous trouvez cela logique ? Cela vous laisse baba, muet. On en restera là sur votre mutisme qui vaut probation.

Vous ne m'avez pas répondu. Merci.

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

C – Décisions valant délibération du 30 novembre 2024 au 31 janvier 2025

M. le MAIRE.- Merci.

FINANCES

1- Dépenses d'investissement par anticipation du vote du budget primitif 2025 – budget principal – complément

Rapporteur : M. le Maire

M. le MAIRE.- Je vous demande d'approuver des dépenses d'investissement par anticipation du vote du budget 2025. Vous savez que nous avons un ratio de 25 % possible, que nous avons, dans l'exercice précédent, ouvert jusqu'à 12 %. On complète par les crédits nécessaires pour arriver à ce niveau, en attendant le vote du budget.

Y a-t-il une remarque ? Merci.

POUR : 37 voix (Listes Nous sommes Istres !, Europe Ecologie Les Verts et Partenaires, MAYOR Olivier, GABANOU Grégory)

ABSTENTIONS : 3 voix (Liste Istres Audacieuse)

2- Agence France Locale – Octroi des garanties pour l'année 2025

Rapporteur : M. le Maire

M. le MAIRE.- Je vous demande également d'approuver l'octroi des garanties à l'Agence France locale. Nous le faisons chaque année, à l'unanimité d'ailleurs, et merci.

C'est une adhésion que nous avons faite il y a quelques années pour participer à une possibilité d'accès pour des emprunts à un taux plus avantageux, bien sûr avec quelques modalités d'application, comme les garanties. Je vous demande donc de l'approuver, de la même façon que les années précédentes.

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

3- Création de la régie du Nexus

Rapporteur : M. le Maire

M. le MAIRE.- Je voudrais maintenant ouvrir une nouvelle page dans nos équipements publics, dont nous aurons le plaisir de mettre la plaque dorée qui irrite M. Robin Prétot à la fin du mois de juin. Il s'agit du bâtiment dédié à notre centre numérique, que nous avons appelé Nexus et qui va rassembler des activités de sport numérique (e-sport), de réalité virtuelle et de microfolies, trois ensembles absolument importants, assez inédits, tournés bien sûr vers la jeunesse, mais pas que. Dans les microfolies, il y a toute une ouverture de possibilités à travers tout ce que l'on peut y découvrir. D'autres usagers peuvent s'y greffer quotidiennement.

Cet équipement va bientôt voir le jour. Nous avons donc aujourd'hui la possibilité, la nécessité plutôt, de créer les conditions de son démarrage et de sa vie consécutive. Je vais lire, parce que c'est un peu long.

(Lecture du rapport.)

M. PRETOT.- Nous voterons favorablement, notamment sur la partie e-sport qui nous tient à cœur. C'est une filière un peu caricaturée parfois et sous-estimée, mais c'est une vraie filière sportive, même si cela paraît étrange de parler ainsi de sports digitaux et numériques. C'est quelque chose que l'on encourage et que l'on avait d'ailleurs encouragé fortement dans la campagne, dans nos propositions. On vous encourage largement sur ce sujet et on votera favorablement cette disposition et cette délibération.

M. le MAIRE.- Vous voyez, notre ville n'est pas en déclin, M. Prétot, comme vous le dites.

M. PRETOT.- Oh non. Nous avons de la vision, vous voyez. Parfois nos visions convergent. Nous avons un peu d'avance.

M. le MAIRE.- Y a-t-il d'autres interventions ?

M. PRETOT.- En tout cas, elle date d'il y a 4 ans.

M. le Maire.- Non ? Je considère donc que c'est approuvé à l'unanimité.

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

4- Régie du Nexus – création d'un budget annexe à caractère industriel et commercial

Rapporteur : M. le Maire

M. le MAIRE.- Va de pair la création d'un budget annexe à caractère industriel et commercial. Je suppose que la logique du premier vote vous entraîne dans le vote positif pour le second.

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

DESIGNATIONS

36- Désignations des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale Nexus

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire.- Nous allons passer à la désignation des membres qui vont être représentants du Conseil municipal au Conseil d'exploitation de cette régie municipale ainsi créée. Nous n'avons pas fait preuve de beaucoup de créativité, puisque nous nous sommes adossés au même principe de la régie du domaine équestre du Deven et du bowling.

Nous avons cinq représentants de la mairie, quatre de la majorité et un de l'opposition, ainsi que trois représentants de la société civile. On me dit que les représentants de la société civile peuvent être aussi bien des personnes physiques que des personnes morales (association, par exemple). En général, ce ne sont pas des électrons libres ; elles sont rattachées à leur association et ont pour la plupart des grosses responsabilités. Les choses sont bivalentes.

Je vous propose de nommer François Bernardini, Nicole Joulia, Patrick Grimaldi, Jérémy Sierra et Michel Caillat. Pour les représentants de la société civile, je vous propose Marie-Laure Plauchu, de l'association Maisons pour tous, Merwan Mehemel, de l'association InFuria – association paraît-il très connue dans le contexte e-sport – et Adrien Sisilia, de l'association OLD Outflows Gaming – elle aussi connue. Ces deux associations ont pignon sur rue, mais dans des phases très réduites.

Y a-t-il un accord, une proposition ?

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

Je vous en remercie. La forme administrative est donc bien lancée.

5- Subventions et Concours – Exercice 2025

Rapporteur : Mme GOUIN et M. BERNARDINI (*Lecture du rapport*)

M. le Maire.- Il y a deux subventions exceptionnelles à ajouter, compte tenu des circonstances. La première est pour la JSI, parce qu'il y a eu un vol la semaine dernière, qui a ravagé toutes les installations de la JSI. D'une certaine manière, sur cet aspect, on n'est pas trop gêné parce qu'on est en train de construire un équipement nouveau à côté. En revanche, ils s'étaient servis de cet endroit pour remiser tout leur matériel ; il a été complètement ratiboisé, à tel point qu'on a pris autant de matériel que d'éléments informatiques, d'éléments de goûter. Je les ai rencontrés : ils étaient vraiment meurtris, catastrophés. Je vous propose de leur allouer 5 000 €.

Dans la foulée, le Secours catholique est en train de mener des actions particulières et je voudrais que nous puissions les aider, à hauteur de 2 500 €.

Y a-t-il un commentaire, un avis ? Je vous remercie d'approuver cela à l'unanimité.

Association Sportive Automobile d'Istres – ASAI Anniversaire de la 1^{re} victoire d'une Renault 5 Turbo au rallye d'Istres - les 12 et 13 avril 2025 - 1 000 €

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

Comité de Jumelage Voyage découverte à Radolfzell du 28 février au 3 mars

2025

- **POUR** : 39 voix (Listes Nous sommes Istres I, Istres Audacieuse, Europe Écologie Les Verts et Partenaires, MAYOR Olivier, GABANOU Grégory)
- **Ne prend pas part au vote** : 1 voix (DECOMBIS Véronique)

Foyer Socio-éducatif du Collège Alain SAVARY Échange scolaire avec l'Angleterre – 1^{er} trimestre 2025 – 20 élèves - 1 000 €

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

Istres Sport VTT Actions auprès du public en situation de handicap - 1 500 €

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

Jeunesse Sportive Istréenne Aide exceptionnelle suite à un cambriolage - 5 000 €

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

Maison des Lycéens du Lycée Arthur Rimbaud Échange scolaire en Estonie du 24 au 30 mars 2025 - 1 700 €

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

Secours Catholique Campagne d'hiver - 2 500 €

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

MEDDE Isaure Sportive de haut niveau sur les circuits internationaux de VTT - 10 000 €

POUR à l'unanimité des présents et représentés.

6- Travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire Jules Ferry – demande de subvention au titre du programme Provence-Alpes-Côte d'Azur et Massif des Alpes FEDER/FSE+/FTJ 2021-2027

Rapporteur : M. GARCIA

M. le Maire.- Je voudrais dire, avant que vous preniez la parole de manière sectorielle, que nous sommes dans l'application de notre programme de politique environnementale, engagé depuis quelque temps maintenant, qui concerne à la fois la rénovation thermique à travers des réfections d'installation, et l'installation de nouvelles, lorsque l'on veut procéder à un système de chauffage décarboné.

On a eu un marché global à performance énergétique. Chaque bâtiment scolaire, ainsi que la petite enfance, ont été pris individuellement pour voir, à travers le diagnostic, quel était leur degré de performance et quel était le segment d'intervention que nous devons faire pour améliorer les choses. Cela touche forcément l'isolation, mais aussi le changement des systèmes d'eau-chauffage. Tout compris – c'est le plus important –, nous avons donc un investissement de 12 M€, lissés sur plusieurs années, qui a largement commencé l'an dernier. Plusieurs demandes de subventions sont agencées parallèlement, pour faire un pack uni d'interventions pour que ces opérations puissent être menées.

Nous avons de très bons retours, puisque l'Europe, sur un budget de 1,5 M€ pour l'opération, nous offre 950 000 €. C'est considérable. Le Conseil départemental ajoute 250 000 €. Il reste une partie pour la Ville d'Istres, que nous avons bien sûr pris dans le cadre de nos finances. C'est dans ce cadre que toute une série de dossiers vont être proposés par les uns et les autres, en fonction des délégations. Pour l'instant, je donne la parole à M. Garcia pour son dossier précis sur le groupe scolaire.

(Lecture du rapport.)

M. le Maire.- Mme Ayot va suivre cela, comme le dossier suivant au niveau du conseil régional. Le seul regret que j'émetts, c'est la proposition du Fonds vert, qui est...

M. GARCIA.- ... toujours très minimaliste.

M. le Maire.- ... un témoignage de principe, bien loin de la présentation du Fonds faite à sa naissance, prévoyant qu'il viendrait largement aider les collectivités. On avait pu imaginer des participations à hauteur de plus de 30 ou 40 %. On n'a pas eu un grain de folie ni d'illusion. Lorsqu'on dépose des dossiers, on voit ce qui arrive. On a été amené à dire qu'on avait l'impression d'être pris pour des billes ; cela n'a pas remué plus que cela. On se contente donc de 4,13 %, ce qui est proprement ridicule lorsqu'on veut participer à une politique environnementale.

Madame Ayot, suivi des dossiers, comme celui que Mme Santini va nous proposer dans le cadre de la rénovation du complexe sportif Rolland Cauche, qui lit les deux. Dans la présentation du plan, il y a les deux aspects.

Je n'ai pas fait voter.

POUR à l'unanimité des présents et représentés

7- Demande de subvention auprès de la Région Sud dans le cadre du dispositif « Nos communes d'abord » pour la rénovation du complexe sportif Rolland Cauche
Rapporteur : Mme SANTINI (*Lecture du rapport.*)

M. le Maire.- Des bons augures me permettent de croire au respect des engagements de date pris. Ces travaux devraient être terminés pour le début de la rentrée prochaine.

POUR à l'unanimité des présents et représentés

8- Demande de subvention auprès de l'État dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) RE 2025 pour la rénovation énergétique du groupe scolaire Camille Pierron
Rapporteur : M. IMBERT (*Lecture du rapport.*)

[Coupure vidéo]

POUR à l'unanimité des présents et représentés

9- Demande de subvention auprès du Département des Bouches-du-Rhône dans le cadre du dispositif d'aide à l'accessibilité des services publics aux personnes à mobilité réduite 2025 pour des travaux d'aménagement à l'école maternelle Jules Ferry
Rapporteur : M. IMBERT (*Lecture du rapport.*)

[Coupure vidéo]

POUR à l'unanimité des présents et représentés

10- Demande de subvention auprès du Département des Bouches-du-Rhône dans le cadre de l'aide à la transition énergétique 2025 pour la rénovation énergétique de l'école Marie-Reine et Casimir GOUIN
Rapporteur : M. GARCIA (*Lecture du rapport.*)

POUR à l'unanimité des présents et représentés

11- Demande de subvention auprès du Département des Bouches-du-Rhône dans le cadre du dispositif Travaux de Proximité 2025 pour l'installation d'une sirène communale sur le château d'eau situé rue Roger Carpentier

Rapporteur : M. ARAGNEAU (*Lecture du rapport.*)

POUR à l'unanimité des présents et représentés

12- Demande de subvention auprès du Département des Bouches du-Rhône dans le cadre de l'aide aux travaux de proximité 2025 pour la remise en état de 28 points d'eau incendie

Rapporteur : M. ARAGNEAU

M. ARAGNEAU : C'est la même chose : il s'agit d'étendre notre réseau incendie, pour couvrir un peu plus notre territoire.

POUR à l'unanimité des présents et représentés

13- Demande de subvention auprès du Département des Bouches-du-Rhône dans le cadre du dispositif « Travaux de Proximité 2025 » dans divers locaux de la commune pour le renforcement de la sécurité

Rapporteur : M. ARAGNEAU

M. ARAGNEAU : C'est la continuité qui doit nous permettre de poursuivre l'extension de notre réseau de protection, notamment des établissements scolaires, et des crèches.

POUR à l'unanimité des présents et représentés

14- Demande de subvention auprès du Département des Bouches-du-Rhône dans le cadre du dispositif « Travaux de proximité 2025 » pour des travaux d'économies d'énergie dans trois bâtiments communaux

Rapporteur : M. GARCIA (*Lecture du rapport.*)

M. GARCIA : On remarque qu'il n'y a pas de financement du Fonds Vert.

POUR à l'unanimité des présents et représentés

15- Demande de subvention auprès du Département des Bouches-du-Rhône dans le cadre de l'aide aux équipements pour la sécurité publique 2025

Rapporteur : M. ARAGNEAU (*Lecture du rapport.*)

M. ARAGNEAU : C'est la suite logique de l'extension du CSU, sous la Mairie. Il s'agit maintenant de se doter des appareils nécessaires à la surveillance de la voie publique.

POUR à l'unanimité des présents et représentés

16- Présentation du budget primitif 2025 de l'EPIC Office de Tourisme

Rapporteur : Mme DECOMBIS (*Lecture du rapport.*)

POUR : 39 voix (Listes Nous sommes Istres I, Istres Audacieuse, Europe Ecologie Les Verts et Partenaires, MAYOR Olivier, GABANOU Grégory)

Ne prend pas part au vote : 1 voix (PRETOT Robin)

17- Le salon du vin et de la gastronomie – Actualisation de la convention de location d’emplacements à compter du 20 février 2025

Rapporteur : Mme AYOT (*Lecture du rapport.*)

Mme AYOT.- Une précision au niveau du forfait de la puissance électrique, que nous avons instituée à 50 €.

M. le Maire.- Pour le reste, cela reste inchangé ou il y a une légère augmentation ?

Mme AYOT.- Pas d'augmentation.

POUR à l'unanimité des présents et représentés

18- Rues de l'Étang 2024 - Répartition de la Subvention versée par le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône

Rapporteur : Mme JOULIA

Mme JOULIA.- C'est une nouvelle subvention du Département – nous venons d'en passer 7, dont 5 où la participation du Département était à 70 % et 2 à 60 %. C'est dire l'importance de ce partenariat auprès des communes.

Pour les rues de l'Étang et la délibération 18, il s'agit de répartir une subvention dont vous avez l'habitude maintenant. On est sur les trois communes de Saint-Mitre, Saint-Chamas et Istres. C'est une répartition au *pro rata* des dépenses et de l'importance des communes.

POUR à l'unanimité des présents et représentés

19- Jazz au Ranquet – Tarifs de location des emplacements buvette et restauration à compter du 20 février 2025

Rapporteur : Mme JOULIA (*Lecture du rapport.*)

Mme JOULIA.- Le tarif est de 150 € les 3 jours. Une journée sera de nouveau en partenariat avec Jazz des cinq continents, qui prend en charge le cachet de la troisième journée, et avec une subvention du département.

POUR à l'unanimité des présents et représentés

20- Régie des Agents de la Ville d'Istres - Tarifs des locations Néméa « Instant Détente » Week-end Saison 2025

Rapporteur : Mme CAMOIN

Mme CAMOIN.- Il s'agit de voter les tarifs d'un partenaire avec la régie des agents. Ils ont été préalablement validés à l'unanimité en Conseil d'exploitation.

M. le Maire.- Merci.

POUR : 39 voix (Listes Nous sommes Istres !, Istres Audacieuse, Europe Ecologie Les Verts et Partenaires, MAYOR Olivier, GABANOU Grégory)

Ne prend pas part au vote : 1 voix (PRETOT Robin)

21- Adhésion à l'Association des Responsables et animateurs de Relais Petite Enfance des Bouches du Rhône (ARRAM13)

Rapporteur : Mme FALCO

Mme FALCO.- C'est une adhésion pour permettre de faire connaître les animateurs et les relais responsables de la petite enfance auprès des partenaires publics et privés. La cotisation annuelle est de 30 €. Elle est maintenue sur les Bouches-du-Rhône toute une année. Elle permet de faire connaître, bien sûr, le RPE au sein des assistantes maternelles, qui sont privées.

M. le Maire.- De toute façon, il y a une excellente collaboration sur ces dossiers. Il n'y a donc aucune raison de ne pas continuer dans cet état d'esprit.

Cela me fait penser que, lorsqu'on avait eu l'occasion de rediscuter d'une certaine forme de démarrage des structures intégrantes officielles sur le côté départemental, mais d'origine régaliennne, avec les modifications qui s'apprêtaient à être nommées, nous avons effectivement émis l'inquiétude de voir nos financements décliner, décroître. On a toujours ce réflexe, lorsqu'on parle et on agit pour restructuration, de le faire dans un esprit plus économique. Cela a souvent sa vérité. En l'occurrence, on a eu plutôt la sensation qu'il y avait une notion de cohérence et même de *leadership* donnée à notre endroit – Mme Falco n'est pas pour rien dans cette reconnaissance –, pour être un élément d'action pour des villes environnantes. On est heureux de voir que cette sensation de bien-être administratif pour la qualité du service rendu à la famille et aux jeunes enfants soit validée au travers des collaborations et du travail de nos propres agents. Je suis heureux que nous puissions continuer ainsi.

POUR à l'unanimité des présents et représentés

22- Tarifs - Direction Petite Enfance - Multi accueils collectifs (MAC) et Multi accueils familiaux (MAF) à compter du 01 janvier 2025

Rapporteur : Mme FALCO

Mme FALCO.- Ce sont les tarifs pour les MAC (crèches collectives) et les MAF (crèches familiales). Les barèmes sont appliqués par la CAF. Nous avons les tableaux présentés. Je tiens à préciser qu'il y a des tarifs pour des accueils d'urgence, qui sont au minimum le temps de connaître les ressources des familles. Il y a des barèmes hauts, quand les gens ne veulent pas nous donner leurs ressources humaines, mais cela n'arrive pas, bien entendu. Tout le monde adhère à ce sujet. Voici les tarifs, comme tous les ans.

POUR à l'unanimité des présents et représentés

23- Régie du bowling Municipal d'Istres - Avenant aux délibérations n° 186/21 du 13 octobre 2021, n° 94/22 du 14 avril 2022 et n° 122/22 du 23 juin 2022 portant sur les tarifs

Rapporteur : Mme SANTINI

Mme SANTINI.- Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les nouveaux tarifs de la Régie du bowling municipal, avec tous les tableaux.

M. le Maire.- Vous les avez sous les yeux, on ne va pas les relire un par un.

POUR à l'unanimité des présents et représentés

24- Régie du DEVEN - Annule et remplace la délibération n° 226/24 en date du 18 décembre 2024, portant sur les tarifs

Rapporteur : Mme SANTINI

Mme SANTINI.- Ce sont les nouveaux tarifs pour la régie municipale du Deven, avec toutes les activités équestres et la location de la salle, la demi-pension, l'annuel, etc.

M. le Maire.- Pour rappel, Mme Santini a été nommée présidente de la régie du Deven, en sa qualité d'adjointe chargée des sports. Elle a pu commencer à travailler avec M. Thierry Blanc pour que la notion de régie intègre tout le nouveau fonctionnement que l'on souhaite, dans un cadre de cohérence de service, mais aussi d'économie. Des discussions ont été menées, activées bien sûr par nos services et plus particulièrement par Jean-Marc Notarianni, pour que le basculement puisse se faire le mieux possible, dans l'intérêt de ceux qui étaient voués à rester chez nous.

Quelques-uns ont voulu partir, soit à travers une négociation, soit par une démission. Ceci a été acté. Dans un cadre de redéploiement, mais aussi en tenant compte d'une méthode d'organisation nouvelle – certains postes étaient devenus très isolés, avec peu de temps, mais payés d'une manière plus large –, nous avons pu ramener à une mutualisation qui fait que les choses sont réparties. Maintenant, j'espère qu'un œil attentif permettra de ne pas divaguer une nouvelle fois. Les espaces comme ceux-là, lorsque c'est géré par des extérieurs de la ville, c'est toujours pénible dans le résultat, et il faut que la Ville abonde après. Maintenant, nous le prenons directement à notre compte. Dans ce cadre-là, la politique d'ouverture dans le cadre de convivialité ou de travail, à travers des séminaires, fait partie des ressources attendues. C'est dans ce cadre que Mme Santini a rapporté le rapport pour lequel je vous demande un avis favorable.

POUR à l'unanimité des présents et représentés

M. CAILLAT.- J'ai déjà posé la question en commission : j'aimerais que vous organisiez une réunion, de sorte que l'on soit un peu plus éclairé sur cette situation au centre équestre. Comme on l'avait fait avec M. Brémaud il y a quelques mois ou quelques années concernant le football club de Rassuen, j'aimerais que l'on puisse organiser une réunion pour que l'on puisse s'y retrouver un peu. Je reconnais qu'il est difficile de s'y retrouver.

M. le Maire.- Oui, et il y a toujours la difficulté à faire comprendre qu'il y a la régie et l'association. Elles ne travaillent pas sur les mêmes choses, alors qu'il y a des croisements possibles dans le cadre professionnel. C'est l'occasion, il faut bien le reconnaître, de quelques libertés de comportement à déplorer. Alors que le travail devrait être effectif, on arrive à avoir des heures supplémentaires à ne pas imaginer que ce soit possible. En tout cas, ce n'est pas possible en termes financiers ni administratifs. Nous avons donc mis un taux d'arrêt à ce genre d'initiative. Je regrette que les missions préalables que nous avons faites pour avoir un commando de régularisation n'aient pas pu être menées précédemment. C'était la perception du problème qui nous avait amenés à réagir.

Cela a été pris en compte directement et a valu les modifications dont je vous ai parlé, et pour lesquelles je donne accord à cette proposition, à la demande de M. Notarianni, qui accompagne Mme Santini dans le dossier, de faire cette réunion le plus tôt possible pour que tout élément, en toute transparence, soit communiqué à qui le souhaite.

25- Tarif pour la location des minibus de la Ville d'Istres

Rapporteur : Mme SANTINI

Mme SANTINI.- Pour s'aligner à la tarification de l'Office municipal des sports d'Istres, il est proposé au Conseil municipal le tarif de 0,33 € le kilomètre.

POUR à l'unanimité des présents et représentés

PERSONNEL

26- Mise à jour du tableau des effectifs

Rapporteur : M. BREMAUD

M. le Maire.- Dans le cadre des promotions, il y a des modifications sur le tableau des effectifs.

M. BRENAUD.- Nous sommes dans le cadre d'une mise à jour du tableau, et pas d'une mise à jour des effectifs : ni recrutement ni autre. Ce sont des régularisations liées à des examens ou à des glissements de postes. Je vous demande de vous prononcer sur la création de deux postes d'adjoints administratifs à temps non complet (80 %), deux postes d'adjoints techniques et deux postes d'adjoints techniques principaux à 50 % et deux postes d'adjoints territoriaux d'animation à temps non complet (50 %).

POUR à l'unanimité des présents et représentés

27- Adhésion au groupement de commandes porté par le Syndicat Mixte D'Énergie du Département des Bouches-du-Rhône (SMED13)

Rapporteur : M. GARCIA (*Lecture du rapport*)

POUR à l'unanimité des présents et représentés

28- Avis préalable avant approbation par la Métropole Aix-Marseille-Provence de la modification simplifiée n° 1 au Plan Local d'Urbanisme

Rapporteur : M. CASADO (*Lecture du rapport*)

M. CASADO.- Cela va vous permettre de réagir, puisque c'est justement le préfet qui nous dit que l'on ne densifie pas assez la ville, notamment à Grand Bayanne. Il faut qu'on fasse plus de logements. Vous aurez l'occasion de vous manifester.

M. PRETOT.- Évidemment, nous serons défavorables à cette délibération car nous sommes déjà défavorables au PLU tel qu'il est en l'état, PLU que l'on vient de voter et que vous nous avez présenté comme génial, avec un commissaire enquêteur qui n'en a dit que du bien. Résultat : il y a pas mal d'erreurs dedans et vous êtes obligé de le modifier.

À partir de ce moment-là, on est plutôt favorable, comme vous venez de l'évoquer, à ce que l'on reprenne le sujet de zéro, parce qu'une enquête publique a été réalisée sur la base de ces documents qui comportaient des erreurs. L'avis rendu par le commissaire enquêteur l'a été également sur des erreurs. Pour pouvoir repartir sainement, sur des bases plus saines, on pense qu'il faut remodifier ce PLU et ne pas le remodifier seulement pour ces erreurs, mais le remodifier parce que sa vision ne nous paraît pas conforme avec ce qu'il faut faire de la ville.

Quant au préfet, vous m'excuserez, je me fiche pas mal de son avis. Qu'il regarde son besoin de logements à une échelle macro, c'est-à-dire à une échelle départementale. Il peut y avoir du besoin notamment dans le périmètre de Marseille, qui ne construit pas assez de logements, mais ce besoin n'est pas vrai pour notre ville. L'avis du préfet qui regarde son territoire sans limite de commune n'est pas le mien et ne doit pas être à mon avis le nôtre ; nous devons regarder le besoin en termes de logement et de construction à l'échelle de nos propres frontières et de notre propre identité communale.

M. CASADO.- Vous écrirez ce que vous dites au préfet.

M. PRETOT.- Sans problème. Je peux lui dire en face, aucun problème.

M. le Maire.- Que vous soyez une nouvelle fois en désaccord, cela ne m'étonne pas, avec simplement la reconnaissance de votre logique : ayant été négatif sur le premier avis concernant le PLU dans son approbation générale, vous notifiez aujourd'hui le même avis pour la modification simplifiée.

Il est quand même curieux que vous fassiez une espèce d'analyse pour essayer de donner une justification à votre position, appuyée sur ces éléments, pour indiquer que l'on devrait tout refaire car des erreurs d'analyse ont permis un mauvais jugement. Ce n'est pas tout à fait cela, Monsieur Prétot, qu'il faut comprendre. C'est parce que des choses ont été faites, des transcriptions ou des transmissions de petits détails, qu'il y a une erreur. L'erreur est post-situation, pas ante-situation. C'est pour cela d'ailleurs qu'il n'y a aucune enquête publique, contrairement à ce que vous demandez.

Vous avez tout de même les avis de personnes presque plus – je n'ai pas dit « complètement » – compétentes que vous, comme la DTM et la Chambre des artisans, qui donnent *quibus* car c'est le bon droit.

À partir de cela, que ce soit l'occasion pour vous de ne pas être d'accord, parce que c'est logique, je ne peux pas imaginer le contraire, mais n'essayez pas de faire croire que des choses ont été faites d'une certaine manière. On a reçu aussi des courriers de vos amis, qui sont quand même associés à vous, qui disent « magouilles et les éléments fallacieux qui menés à cela ». Quand on parle ainsi, on accuse en même temps la Métropole et la Préfecture, car tout a été fait sous le couvert de la Préfecture.

Vous pouvez dodeliner de la tête, « ce n'est pas moi, ce sont les autres » ; c'est la vérité.

M. PRETOT.- Vous voulez toujours extrapoler les choses, c'est pénible. C'était dans le dossier d'enquête.

M. le Maire.- Restons sur des choses qui sont humblement au niveau calligraphique. Aujourd'hui, on rectifie de manière simplifiée.

M. PRETOT.- Monsieur le Maire, vous avez raison, mais la seule erreur est que cela a été fait dans les documents d'enquête.

M. CASADO.- Quand le maire a dit que c'était post-PLU, c'est effectivement le cas car sur la zone UCC Cognets, on s'en est rendu compte lors de l'instruction d'un permis que l'on n'était pas bon. C'est le règlement que l'on n'avait pas ajusté au moment du PLU. C'est une erreur matérielle. Dans l'ancien PLU, c'était bon. C'est aux écritures.

M. le Maire.- Je ne vais pas vous donner une autorité autre que la mienne, mais qui, quand même, pour vous, a un facteur peut-être de meilleure reconnaissance. Normalement, il n'y a pas de politique associée. M. le Préfet nous écrit qu'il est absolument favorable. Voilà.

M. CASADO.- Il s'en fout, du Préfet !

M. le Maire.- Pour une peccadille, vous justifiez que les choses vont mal.

À part ces digressions, y a-t-il d'autres interventions ?

M. PRETOT.- Ce ne sont pas des digressions, quand même. Ce sont des débats.

M. le Maire.- Je dirai même « peccadille ».

M. PRETOT.- On remodifie tout un PLU que l'on vient de voter, mais ce sont des petites erreurs.

(Interventions hors micro)

M. le Maire.- Que ce soit ridicule, ce n'est pas ce qui les ennuie beaucoup.

POUR : 34 voix (Liste Nous sommes Istres I, GABANOU Grégory)

CONTRE : 3 voix (Listes Istres Audacieuse)

ABSTENTIONS : 3 voix (Liste Europe Ecologie Les Verts et Partenaires, MAYOR Olivier)

29- Autorisation donnée à la société Orange France de déposer une Déclaration Préalable, pour l'installation d'un relais de téléphonie mobile sur la toiture des Services Techniques Municipaux

Rapporteur : M. GRIMALDI (*Lecture du rapport*)

[Coupure son]

POUR à l'unanimité des présents et représentés

31- Modifications des délibérations N° 258/13 du 25 juillet 2013 et N° 133/16 du 13 avril 2016 relatives à la cession onéreuse d'une emprise de 47 m² à détacher du Domaine Public Communal, sise ronde des Lucanes au profit d'un administré

Rapporteur : M. CASADO (*Lecture du rapport*)

POUR à l'unanimité des présents et représentés

30- Demande d'aide financière au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône dans le cadre du dispositif d'aide à l'embellissement des façades et des paysages de Provence

Rapporteur : M. CASADO (*Lecture du rapport*)

POUR à l'unanimité des présents et représentés

32- Modification de la délibération N°59/24 en date du 20 mars 2024 relative à la vente avec paiement à terme concomitantes et indissociables de locaux pour le projet de construction du nouveau Centre Social des Quartiers Sud et du réaménagement de ses abords

Rapporteur : M. CASADO (*Lecture du rapport*)

POUR à l'unanimité des présents et représentés

33- Compromis de vente au profit du futur acquéreur portant sur une emprise de 15 000 m² environ à détacher de la parcelle cadastrée section BH n°196, assiette foncière des Services Techniques Municipaux sise Avenue du Tubé à Istres

Rapporteur : M. le MAIRE (*Lecture du rapport*)

M. le Maire.- Vous savez que les services municipaux vont déménager et que l'on aura l'occasion d'implanter une plaque dorée, qui irrite à M. Prétot, dans peu de temps. On aura donc des espaces à notre disposition pour une autre affectation. Cette affectation a, à mon sens, une nécessité industrielle, puisque nous en manquons. Nous sommes en relation avec quelqu'un qui est fort patient ; cela veut dire qu'il est attaché. Cela fait 2 ans que nous sommes en discussion avec lui. Il a accepté que le prix soit augmenté, depuis ce temps-là, de 200 000 €, ce qui n'est pas rien, pour s'implanter sur le terrain.

Je vous propose donc d'installer cette entreprise, qui va donc acheter ses 15 000 m² à hauteur de 2,4 M€.

M. PRETOT.- Ce que vous dites m'interpelle : ils payent à la hausse, un peu plus cher, les locaux. Dans le document que vous nous donnez, vous nous indiquez que la valeur a été établie par France Domaine à 2,2 M€. Comme on a une marge d'appréciation, on le vend finalement à 2 M€. On le vend donc 200 000 € moins cher, mais vous nous indiquez qu'il paye 200 000 € de plus. Je ne comprends pas bien. La valeur des locaux est estimée par France Domaine à 2,2 M€. Pourquoi ne pouvons-nous pas lui vendre à 2,2 M€ ?

M. le Maire.- La discussion de valeur entre nous était à 1,8 M€ et nous avons fait porter la vente à 2 M€.

M. PRETOT.- Alors que la valeur est estimée à 2,2 M€. On votera pour, ce sont toujours 2 M€, mais c'est 200 000 € que l'on n'aura pas.

M. le Maire.- C'est curieux que vous nous disiez qu'on ne gagne pas assez d'argent, lorsque vous empêchez d'en gagner ailleurs, en déposant des recours.

M. PRETOT.- J'ai toujours cherché à ce que vous gagniez de l'argent, Monsieur le Maire – au sens de « la Ville ».

M. le Maire.- Ce n'est pas sur 100 000 ou 200 000 € ; c'est sur 2 M€ que vous nous empêchez parfois de récupérer l'argent.

Qui vote pour ?

POUR à l'unanimité des présents et représentés

M. PRETOT.- On est vraiment à la mode Trump ! Démagogie, quand tu nous tiens !

M. le Maire.- Unanimité ?

M. PRETOT.- Vous voyez, on n'est pas si fermés.

M. le Maire.- C'est le plaisir de parler pour parler.

M. PRETOT.- Non, pour échanger. C'est 200 000 € en moins.

34- Déclassement d'une emprise de 96 m² à détacher du Domaine Public Communal sise Ronde des Saules au profit d'administrés

Rapporteur : Mme TRAMONTIN (*Lecture du rapport*)

POUR à l'unanimité des présents et représentés

DIVERS

35- Rapport annuel d'activités 2023 du délégataire Numéricâble

Rapporteur : M. GRIMALDI (*Lecture du rapport*)

M. le Maire.- Il n'y a pas de vote sur le sujet. On considère que c'est très succinct, car très bien synthétisé. Merci.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES 2023 DU DELEGATAIRE NUMERICABLE.

QUESTIONS ORALES

M. le Maire.- Nous allons terminer ce Conseil municipal en répondant à une question orale de M. Caillat, qui avait souhaité avoir des informations complémentaires sur la nature que la Ville pouvait avoir comme préjudice, au regard de la couverture de mes conseils juridiques.

Je vous rappelle, car c'est important, que si cette première action a été menée, ce n'est pas par désir de faire « payer » la collectivité, au sens avare et mesquin du terme, mais parce que c'est l'application d'un droit qui est bien notifié. De manière bien spécifique, chaque individu de caractère public a une responsabilité et est donc considéré comme un agent public, autant les élus que les fonctionnaires. À partir du moment où les fonctionnaires l'ont, il était normal que les élus soient, effectivement, dans le même cas. C'est d'ailleurs avec cette idée-là que la chose a été déposée.

Elle a cheminé, a connu quelques vicissitudes au niveau du tribunal administratif. La question a quand même été d'importance puisque, sans doute parce que les choses n'étaient pas très claires, le Conseil d'État a considéré qu'il fallait que le Conseil constitutionnel ait une vision plus précise. Le Conseil constitutionnel n'a pas fait beaucoup de travail ; il s'est appliqué sur l'élément de jugement du tribunal d'appel. Cela a donc été la même chose. On prend acte, point barre.

Les choses ne sont pas terminées pour autant, puisque cette situation – je m'excuse de l'avoir créée – apparaît tellement équivoque que des associations d'élus, et d'élus à titre particulier dans la même situation, sont en train de faire une projection avec les services judiciaires pour faire évoluer les choses, ou en tout cas les éclaircir pour que le même traitement que nous avons perçu initialement puisse être considéré comme tel. Ce sont des choses qui considéreront la suite et qui ne me regardent pas, mais les choses ne sont pas si perverses dans la façon dont je pourrais initier, comme il me l'est présenté, pour faire reprendre ces fameux honoraires d'avocat.

Après, il y a l'instrumentation politique. Il y a ceux qui n'ont véritablement qu'un seul os à ronger et qui s'accrochent pour justifier qu'ils sont les détenteurs de la défense absolue des contribuables : « attention, des sommes faramineuses, importantes en tout cas, ont été dépensées », en oubliant quand même que, lorsqu'on est responsable des deniers publics, on ne peut pas oublier qu'on a été un fossoyeur à une époque, avec 14,5 M€ de plan de redressement à la Ville, parce que la gestion était... Chacun, à sa façon, considère les droits des autres comme il le souhaite.

Je vous passe ceux qui ont la mesquinerie, qui veulent donner des leçons et qui sont en but avec la collectivité, pour pouvoir récupérer les sommes engagées que ces gens doivent. Ils doivent de l'argent, mais cela ne les empêche pas de vous donner des leçons sur les réseaux sociaux.

Tout cela est du petit esprit, surtout lorsqu'on leur ramène la réalité. C'est rendu comme un épouvantail, avec des centaines de millions d'euros. On en arrive au résultat réel, qui représente 8 000 €. Bien sûr, ces 8 000 € ont fait l'objet d'un remboursement. À partir du moment où il y avait un début de problématique, et donc un enchaînement contentieux, les conseils ont décidé de ne pas poursuivre dans cette lignée. C'est pour cela que les éléments ne sont pas très importants et qu'ils sont placés, pour que tout le monde soit clair dans la transparence des choses, sous l'égide, le contrôle et l'exécution du trésorier principal, avec qui bien sûr je suis en relation pour m'acquitter de la chose.

Voilà, Mesdames et Messieurs, l'information est donc donnée. Comme le règlement intérieur – puisqu'on s'appuie sur le règlement intérieur pour les questions orales – stipule une procédure, la procédure est donc terminée. Je vous souhaite une bonne fin de journée, puisque le Conseil municipal est terminé.

M. CAILLAT.- J'aurais bien aimé rajouter trois mots, s'il vous plaît, Monsieur le Maire.

La séance est levée à 10 heures 25.

Le Secrétaire de Séance,

Yves GARCIA



Le Maire d'Istres

François BERNARDINI

